



POUR le service public et ses agent·e·s
la transformation sociale et environnementale

Déclaration liminaire CSA-M Alimentation DGAL 11 octobre 2023

La Police sanitaire unique : PSU

Après des années de gestion partagée entre la direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le gouvernement a choisi de regrouper sous un pilotage unique la police chargée de la sécurité sanitaire des aliments, placée sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

La décision du gouvernement de renforcer l'organisation de la police de la sécurité sanitaire des aliments est certes louable, mais regrouper ces deux services est largement insuffisant pour répondre à l'enjeu majeur qu'est la sécurité alimentaire.

En limitant la création d'emplois publics à 40 équivalents temps plein (ETP), ce qui ne correspond même pas à un demi-ETP par département, et en optant pour une délégation de service public afin de répondre aux besoins (augmentation du nombre de contrôles), le gouvernement ne tire pas les leçons du passé. Celui-ci a été marqué par de nombreux scandales ayant mis en danger la santé des citoyens.

Par ailleurs, la formation des 150 agents annoncée par la DGAL suscite également des interrogations légitimes. Comment peut-on garantir la qualité de cette formation lorsqu'elle est dispensée par des formateurs qui, eux-mêmes, n'ont pas été spécifiquement formés pour cette tâche?

De plus, nous devons nous préoccuper de l'avenir des agents expérimentés qui, jusqu'à présent, étaient en première ligne sur le terrain et qui se voient maintenant attribuer des tâches de contrôle de second niveau.

Cette réforme va une fois de plus priver le secteur public de ses missions essentielles pour nos citoyens, et nous ne pouvons pas rester passifs face aux menaces qui pèsent. Nous exigeons que les 32 millions d'euros (HT) associés à la délégation de missions au secteur privé soient affectés à la création d'emplois publics. La sécurité sanitaire alimentaire est une responsabilité fondamentale qui doit être assurée de manière transparente, équitable et efficace, tout en reconnaissant la valeur de l'expertise des agents en place.

L'Élan Commun rejette fermement la délégation de services publics au secteur privé, dont l'objectif principal est la rentabilité. La sécurité sanitaire alimentaire est trop précieuse pour être mise en danger. Elle exige des contrôles impartiaux et rigoureux, menés par des

agents formés et indépendants de toute pression économique, elle est la responsabilité du service public pour le bien de tous.

INFOMA : Stagiaires pré-affectés

L'Élan Commun dénonce une situation inacceptable qui oblige les stagiaires fonctionnaires à l'INFOMA de la spécialité vétérinaire (TSMA T1) pré-affectés à fournir leur propre matériel informatique pour suivre des cours en visioconférence, alors qu'ils sont censés suivre une formation en présentiel. Trouver un logement est déjà difficile, et exiger en plus une bonne connexion Internet est excessif.

L'Élan Commun demande instamment que les cours soient dispensés en présentiel, car l'a aux stagiaires d'avoir un ordinateur, elle doit également les fournir. Les contraintes imposées aux stagiaires ne contribuent pas à l'amélioration de l'image de notre ministère, et elles vont à l'encontre de la volonté déclarée du gouvernement de renforcer l'attrait de la fonction publique.

ABATTOIRS

La situation dans les abattoirs devient de plus en plus critique du fait des diminutions de la production et des abattages. Des abattoirs ferment, certains risquent de fermer et d'autres connaissent ou vont connaître des modifications d'organisation dues aux baisses des tonnages.

De très fortes inquiétudes, légitimes, sont apparues chez nos collègues concernant leur devenir, pourriez-vous nous donner un état des lieux de la situation dans les abattoirs?

CONTRÔLES CONDITIONNALITÉ AIDES 2023

Une notification de modulation des taux de contrôles en Conditionnalité des aides 2023 a été communiquée aux services déconcentrés courant juillet, en pleine période de congés pour annoncer l'augmentation de coefficients de contrôle assez conséquents. Cette augmentation correspond dans la plupart des cas à plus d'une centaine d'inspections supplémentaires à réaliser par structure.

Les services concernés se retrouvent à gérer cette demande dans des délais très courts, alors qu'ils connaissent déjà une situation de manque de moyens, humains, matériels... résultats des choix du ministère de réduire toujours plus les moyens alloués à ses services et orienté vers des délégataires.

On peut entendre que l'annonce de cette augmentation ne puisse se faire avant la fin de l'instruction des dossiers de la conditionnalité, mais sachez qu'une nouvelle programmation ne se fait pas comme ça du jour au lendemain. En effet, cette augmentation entraîne un travail important et complexe pour réaliser la sélection de nouvelles exploitations, ainsi que des temps d'échanges très chronophages avec les services de coordination. D'autant plus qu'aucune précision du nombre exact n'a été communiquée au travers d'une note de service pour que les différentes structures concernées par cette modulation réalisent une programmation précise d'inspections.

Cela demande donc une mobilisation importante des agents avant la mise en place de ces inspections supplémentaires, et ces dernières sont à leur tour, très chronophages. Chronophages en terme de déplacements, surtout sur des missions régionales, de réorganisation des pôles d'inspection, de temps de recrutements et de formation de contractuels.

Il y a un manque d'effectif d'agents titulaires pour le dédoublement d'équipe suffisante pour atteindre les objectifs globaux qui sont demandés, de manque de matériel, voire de véhicules dont le nombre est de plus en plus restreint au fur et à mesure des décisions de mutualisation entre directions, ne tenant pas compte des besoins réels des agents de terrain.

Certaines structures ne seront pas en mesure de remplir ces objectifs malgré toute la bonne volonté portée par les équipes. On ne peut plus tirer ainsi sur la corde, vous demandez toujours plus aux agents avec moins.

Que comptez vous faire pour mettre en place des moyens humains et matériels suffisants pour s'assurer de tenir les objectifs au vu des futures modulations qui auront sûrement lieu l'année prochaine?

CRISES SANITAIRES

Concernant les crises sanitaires, nous nous étonnons qu'un retour/bilan des gestions de la crise IAHP ne soit même pas inscrit à l'ordre du jour de ce CSA, hormis le point sur la campagne de vaccination.

IAHP:

Vous, La DGAL, continuez de publier des notes de service demandant aux agents de se porter volontaires pour un an afin de prêter renfort aux départements en crise. De plus, ce sont des embauches de vacataires pour 4 mois "au cas où" et ces contractuels ne restent pas sur leur poste vue l'attractivité et les perspectives qui leur sont proposées.

Il y a eu un renforcement des équipes au niveau central mais toujours rien pour les agents qui gèrent au quotidien dans les services déconcentrés, hormis la mise en place de l'indemnité de gestion de crise dont l'attribution aux agents des services SPA et des autres services sollicités reste très floue.

Maladie Hémorragique Epizootique : MHE

C'est LA nouvelle crise en ce moment impactant très fortement le sud-ouest et notamment les départements exportateurs de bovins.

La situation dans le Sud Ouest est fortement évolutive, le nombre d'élevages positifs augmente rapidement et la zone de restriction des 150 km autour des 1^{ers} foyers pourrait s'étendre.

Avez-vous prévu des moyens humains et matériels suffisants pour lutter contre cette nouvelle crise sachant que les équipes ont été très fortement mobilisées et impactées physiquement et psychologiquement ces dernières années.

Bref, nous passons de crises en crises avec une augmentation énorme des tâches techniques et administratives avec la sensation de toujours travailler dans l'urgence, tout en assurant les contrôles conditionnalité, les PS/PC, les plaintes pour maltraitance, les élevages en déshérence,....

Nous ne sommes ainsi plus étonnés que les postes en SPA ne trouvent pas preneurs en DDPP et ne soient donc plus aussi attractifs. Nous l'avons déjà dénoncé dans une instance précédente.